



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BIÈVRE ISÈRE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

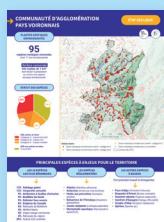
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE ISÈRE

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

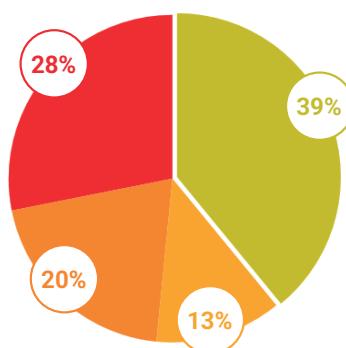
79

espèces exotiques recensées
dont 15 non envahissantes

Surface concernée

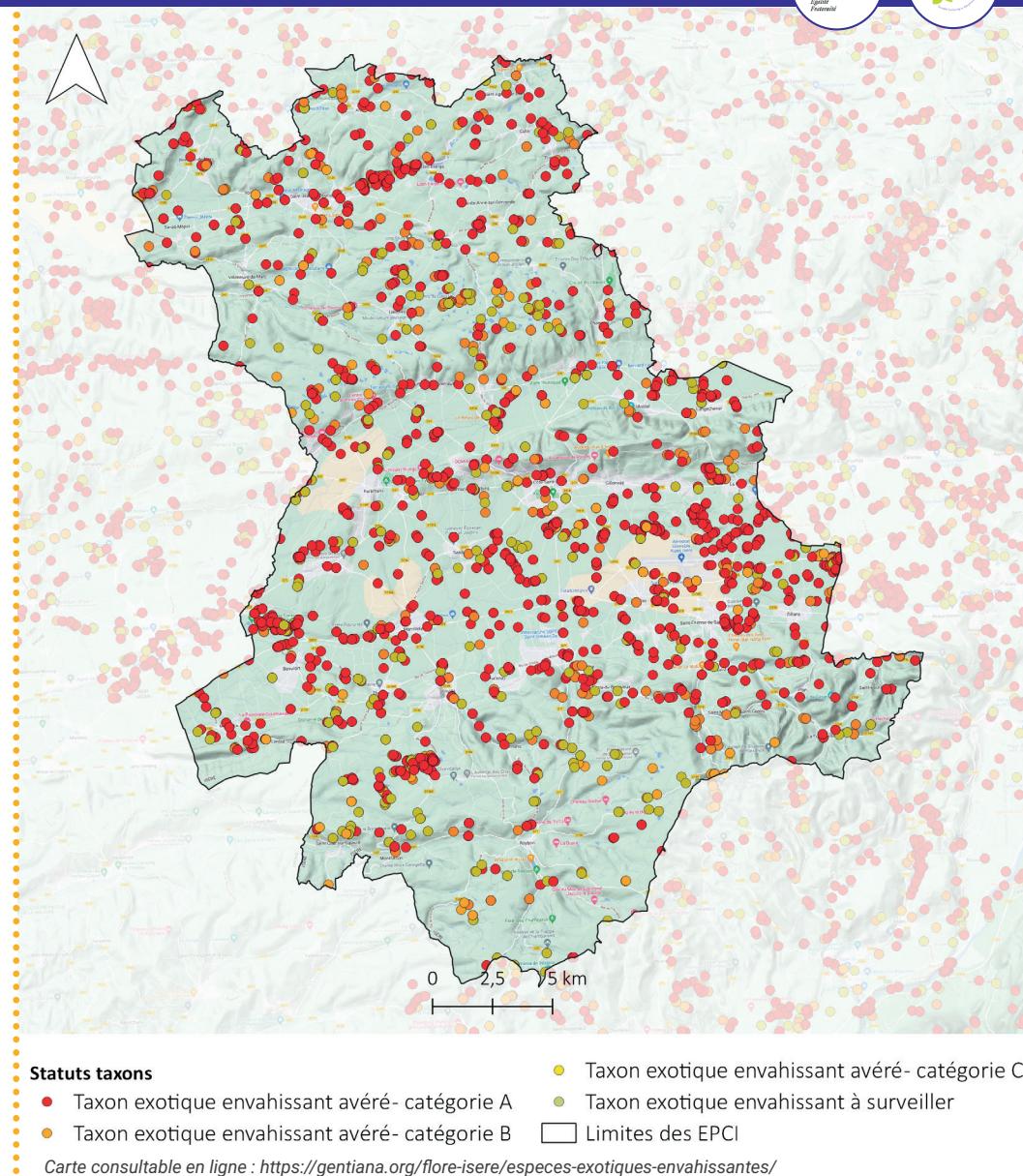
799 mailles de 1 km²
dont 69,46 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 18% Ambroisie
 - 15% Vergerette annuelle
 - 12% Érigéron du Canada
 - 12% Robinier faux-acacia
 - 7% Érigéron de Sumatra
 - 5% Amarante hybride
 - 4% Solidage géant
 - 3% Méliot blanc
 - 3% Renouée de Bohême
 - 2% Vigne-vierge commune
 - 16% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*)
 - Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE ISÈRE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	La Galaure, camp militaire de Chambaran, prairies humides et étangs de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, étang du Grand Albert, étangs de la Chappelle, étangs de la Ronge, étang de Montjoux, marais de Charavoux
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étang de Montjoux, la Gervonde
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Prairies humides et étangs de Saint-Geoirs, étangs de la Ronge
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Étang de Nantoin, étangs des Chausées, tourbière des Planchettes, étang du Grand Albert, étangs de la Chapelle
Ailante glanduleux (<i>Ailanthis al-tissima</i>) ; Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>) ; Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	Ruisseau le Vauchesse
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Étangs des Chaussées

ACTIONS SECONDAIRES

Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étangs de la Serverotte, étangs de Nantoin, étang Neuf, étangs de la Chapelle, étangs de la Ronge
Méliilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches), actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Consoude de Russie (<i>Symphytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	Ruisseau du Moulin et de la Combe du Bos
Canne de Provence (<i>Arundo donax</i>)	Cibler les milieux à enjeux (berges des cours d'eau, ripisylves)	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	
Chêne rouge d'Amérique (<i>Quercus rubra</i>)	Surveiller son impact sur les milieux forestiers et prairiaux	
Symphorine à fruits blancs (<i>Symporicarpos albus</i>)	Surveiller son impact sur les milieux humides	



Ailanthus altissima



Buddleia davidii



Impatiens balfourii



Ambrosia artemisiifolia



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	1,50
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	10,64
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	4,63
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	38,55
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,25
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	4,88
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,25
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,13
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,63
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,25
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,25
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	3,75
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,63
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,38
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	0,13
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	15,64
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	26,16
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,75
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,13
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,75
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	7,13
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	2,38
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,13
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	0,50
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,50
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	2,75
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	0,13
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	6,76
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,13
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	1,75
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	25,78
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,00
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,13
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	8,89
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	1,13
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,25
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,25
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	30,79
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	5,01

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,75
Canne de Provence	<i>Arundo donax</i> L., 1753	D1	0,25
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,13
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,13
Consoude de Russie	<i>Sympytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,63
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,63
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,13
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,13
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,38
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,13
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,26
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,38
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	9,89
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	5,26
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,25
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	12,64
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	3,13
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,75
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,13
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,38
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	0,13
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,88
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,13
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,50
Symphorine à fruits blancs	<i>Symporicarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	D1	0,13

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>